



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

Groupe de travail « Cohésion sociale » de l'ADGCF
Session N°1 – Les politiques culturelles intercommunales

Contribution de l'ADGCF à la commission « cohésion sociale » d'Intercommunalités de France

Emmanuelle Chambard, vice-présidente déléguée aux solidarités, à l'action sociale et à la santé

Arnaud Latour, vice-président délégué aux services de proximité (enfance, culture et sports)

*

L'ADGCF réunit un groupe de travail dédié à préparer les travaux de la commission « cohésion sociale » d'Intercommunalités de France, en s'appuyant sur les retours d'expériences et les contributions de ses adhérents. Le premier groupe de travail sur les politiques culturelles, composé d'une vingtaine de DG participants, s'est réuni le vendredi 21 janvier en visioconférence. Bernard Sevaux, DGA de la ville de Villeurbanne, a présenté le projet porté par la ville de Villeurbanne dans le cadre de l'appel à projets Capitale française de la culture.

Les propositions formulées par Intercommunalités de France en faveur de l'intercommunalité culturelle semblent insuffisantes de l'avis des dirigeants territoriaux. Si ceux-ci s'inscrivent en accord avec certaines propositions (élaborer un projet culturel de territoire, encourager les coopérations entre l'intercommunalité et les acteurs culturels mais également avec les autres niveaux de collectivité), d'autres paraissent inadaptées ou incohérentes. Les outils contractuels, comme le CRTE, ou les « produits » existants, comme le Pass Culture, sont largement insuffisants pour déployer une politique culturelle transversale et partenariale. Ils ne permettent de répondre que partiellement aux enjeux de l'intercommunalité culturelle, en adoptant une entrée centrée sur les outils et non sur les projets. De la même manière, la compétence mobilité peut en effet favoriser l'accès aux équipements culturels, mais ne permet pas de prendre en compte la question des droits culturels de manière plus globale.

Aussi, **les dirigeants territoriaux souhaitent adresser aux élus intercommunalités des recommandations de méthodes et de posture sur le rôle que doivent porter les intercommunalités dans le champ de la culture :**

- **Faut-il le rappeler : une politique culturelle suppose d'abord un portage politique fort.** L'enjeu pour les intercommunalités n'est pas d'élargir le champ de compétence « culture » ou de se voir transférer davantage d'équipements, mais bien construire une politique culturelle qui s'insère dans un projet politique plus large. Il convient alors de s'interroger sur les objectifs : faciliter l'accès à la culture pour les publics éloignés ? démocratiser les pratiques dans une logique « d'aller-vers » ? donner accès à toutes les esthétiques et pratiques ?

- **Les outils ne constituent pas une politique culturelle en soi, mais en sont les vecteurs** : une convention d'éducation artistique et culturelle ou un contrat territoire-lecture ne sont pas des politiques culturelles, mais elles peuvent être la déclinaison opérationnelle d'un projet culturel plus intégré. Les outils ne font pas les projets ; l'intercommunalité doit se positionner comme le chef d'orchestre de ces dispositifs au service d'une politique culturelle clairement définie.
- **Construire une offre culturelle centrée sur les publics**: une politique culturelle ne doit pas exister pour elle-même, mais doit reposer sur un diagnostic qui identifie les publics prioritaires, les carences en termes d'offre culturelle, et les attentes des publics dans une approche « usagers ». Les intercommunalités ont un rôle à jouer, avec les communes, pour s'engager dans des logiques « d'aller-vers » et coordonner l'offre culturelle sur leur territoire.
- **Les intercommunalités ont un rôle à jouer dans la mise en réseau des ressources culturelles existantes**. Chaque territoire dispose d'acteurs culturels plus ou moins actifs et identifiés ; les intercommunalités doivent se positionner comme animateurs et coordinateurs des offres culturelles existantes sur le territoire (artistes, équipements publics et privés, associations, Éducation nationale, etc.). En interne, il s'agit également de décroiser les approches sectorielles pour construire un projet culturel qui embarque d'autres champs de politiques publiques (éducation artistique, politiques jeunesse, industries créatives, attractivité, etc.).